

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-sept mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

11 mai 2023

Date du
Conseil Municipal

17 MAI 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 30

A l'exception de : Madame MANENT, Monsieur DUPONT-BELOEIL et Monsieur BELLIOU. Monsieur DAGUIZE qui a donné pouvoir à Madame BOUYER. Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER. Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN. Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur MORVAN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

3/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Etant donné que 21 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2023, qu'un agent a sollicité un changement de filière, et que 6 agents ayant quitté la Collectivité doivent être remplacés, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

25 MAI 2023

Publié le :

25 MAI 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Suppressions	A.T.S.E.M principal de 2ème classe	-2
	Adjoint administratif principal 2ème classe	-2
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl. TNC	-1
	Adjoint technique	-1
	Adjoint technique principal 2ème classe	-5
	Administrateur hors classe	-1
	Agent de maîtrise	-2
	Animateur principal 2ème cl.	-1
	Assistant socio-éducatif	-1
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	-1
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC	-1
	Bibliothécaire principal	-1
	Gardien brigadier	-1
	Rédacteur principal 1ère classe	-1
Créations	Technicien principal 2ème classe	-1
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	1
	Adjoint administratif	1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	9
	Agent de maîtrise principal	1
	Agent social principal 1ère classe	1
	Animateur principal 1ère cl.	1
	Attaché hors classe	1
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale	3
	Bibliothécaire	1
	Brigadier Chef Principal	1
	Rédacteur principal 2ème classe	1

D'autre part, un poste d'Adjoint à la Directrice de la crèche Les P'tits Dauphins est actuellement vacant au tableau des effectifs du personnel municipal.

La Ville de Pornichet souhaite pourvoir ce poste à temps complet sur le cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants pour remplir les missions suivantes :

- Accueillir les familles et les enfants au quotidien.
- Organiser l'encadrement des enfants tout au long de la journée.
- Elaborer le projet pédagogique en collaboration avec la deuxième crèche.
- Mettre en œuvre le projet d'éveil.
- Participer à la continuité de la fonction de direction.
- Veiller au respect du cadre réglementaire.
- Accompagner la pratique de l'équipe d'encadrement des enfants.
- Gérer les réservations d'accueil occasionnel.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent serait rémunéré sur la base de la grille indiciaire des Educateurs de Jeunes Enfants (soit entre l'indice plancher brut 444 et l'indice plafond brut 714), percevrait l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, un régime indemnitaire applicable à la fonction d'adjoint au responsable d'équipe, groupe 3.1 de la cartographie interne des métiers, et la prime annuelle versée aux personnels de la Ville de Pornichet. Afin d'effectuer ce recrutement à effectif constant, un poste d'adjoint d'animation est supprimé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-8 2°,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 10 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 25 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX)

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



Le secrétaire de séance,



Fredéric MORVAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 17 mai 2023

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le
Publié le **25 MAI 2023**
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

VILLE DE PORNICHE

TABEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	0	1	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Administrateur hors classe		1	0	1	-1
	Attaché hors classe		1	1	0	1
	Attaché principal		3	3	0	
	Attaché territorial - contractuel CDI	B	2	2	0	
	Attaché territorial		5	5	0	
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	
	Rédacteur principal 1ère classe		2	2	0	-1
	Rédacteur principal 2ème classe		3	3	0	1
	Rédacteur		6	6	0	
	Rédacteur - contractuel CDD	C	1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe		13	12	1	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe		8	8	0	-2
	Adjoint administratif		8	8	0	1
	TOTAL		57	53	4	0
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	1
	Animateur principal 2ème classe		2	2	0	-1
	Animateur		0	0	0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	5	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		3	2	1	-1
	Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation		3	2	1	-1
	TOTAL		19	17	2	-2
CULTURE	Bibliothécaire principal	A	1	1	0	-1
	Bibliothécaire		1	1	0	1
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0	
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	
	TOTAL		8	8	0	0
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	3	3	0	1
	Gardien brigadier		8	8	0	-1
	TOTAL		11	11	0	0
MEDICO-SOCIALE	Puériculteur	A	1	1	0	
	Infirmier en soin généraux classe normale TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	10	9	1	-1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure TNC		2	1	1	-1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		1	1	0	3
	TOTAL		15	13	2	1
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif		1	0	1	-1
	Assistant socio-éducatif CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants CDD	C				1
	Educateur de jeunes enfants TNC		1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe		4	4	0	1
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		3	2	1	-2
	Agent social principal 1ère classe				0	1
	TOTAL		15	13	2	0
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	TOTAL		1	1	0	0
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	B	1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		1	1	0	
	Technicien principal 1ère classe		4	3	1	
	Technicien principal 2ème classe	C	1	1	0	-1
	Technicien CDD		1	1	0	
	Technicien territorial		3	3	0	
	Agent de maîtrise principal		5	5	0	1
	Agent de maîtrise		8	7	1	-2
	Adjoint technique principal 1ère classe		24	24	0	9
	Adjoint technique principal 2ème classe		19	19	0	-5
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		4	4	0	
	Adjoint technique		25	23	2	-1
	Adjoint technique TNC		4	4	0	
	TOTAL		102	98	4	1
TOTAL GENERAL			228	214	14	0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_23_05_03
Objet :	3. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20230517-DELIB_23_05_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230517-DELIB_23_05_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 3_Tableau des effectifs_modifications.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	181.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 3. Annexe DCM 3.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230517-DELIB_23_05_03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	127.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mai 2023 à 10h16min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mai 2023 à 10h16min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 10h16min56s	Transmis au MI

Acquittement reçu

25 mai 2023 à 10h17min05s

Reçu par le MI le 2023-05-25